

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DES  
PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION  
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES  
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE  
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS  
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT  
SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/XII/4  
8 février 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Douzième session  
Genève, 14-22 novembre 2005  
Point 12 de l'ordre du jour  
Adoption du rapport d'activité

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Établi par le secrétariat

1. La Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 18 et 19 novembre 2004, a décidé, comme indiqué au paragraphe 25 de son rapport (CCW/MSP/2004/2), de reconduire le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre dans ses fonctions en 2005, avec le mandat ci-après:

«Continuer d'examiner, y compris avec la participation de juristes, l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux. Le Groupe fera rapport aux États parties à leur prochaine réunion sur les travaux qu'il aura effectués.»

2. À la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 26 du document CCW/MSP/2004/2, de reconduire le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel dans ses fonctions en 2005, avec le mandat suivant:

«1. Examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre aux États parties à leur prochaine réunion;

2. Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.»

3. Toujours à la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 27 du document CCW/MSP/2004/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et qu'il présenterait aux États parties un rapport adopté par consensus».
4. Toujours à la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 28 du document CCW/MSP/2004/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les préparatifs de la troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention et qu'il ferait rapport à la prochaine réunion des États parties».
5. Toujours à la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 29 du document CCW/MSP/2004/2, «de faire exécuter des travaux pour donner suite aux décisions prises, qui seraient placés sous la supervision du Président désigné d'une réunion des États parties à la Convention qui se tiendrait les 24 et 25 novembre 2005 à Genève, conjointement avec la septième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié».
6. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 30 du document CCW/MSP/2004/2, qu'«en 2005 des travaux intersessions seraient menés par le Groupe d'experts gouvernementaux à Genève pendant cinq semaines au maximum, divisées en trois sessions».
7. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu sa douzième session à Genève du 14 au 22 novembre 2005.
8. La session a été ouverte le 14 novembre 2005 par le Président désigné de la Réunion des États parties à la Convention, M. Gordan Markotić (Croatie).
9. Les séances des groupes de travail du Groupe d'experts gouvernementaux ont été présidées par les deux Coordonnateurs, à savoir celui pour la question des restes explosifs de guerre – M. Jayant Prasad (Inde) – et celui pour la question des mines autres que les mines antipersonnel – M. Markku Reimaa (Finlande). Ce dernier a été secondé par les collaborateurs du Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel, à savoir celui de l'Allemagne pour la question de la détectabilité, celui de l'Australie pour la question des définitions, celui du Brésil pour la question des transferts, celui du Canada pour la question de la durée de vie active, celui de la France pour la question de la transparence et celui du Mexique pour la question de la coopération et de l'assistance. M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. M. Kolarov était secondé par M. Bantan Nugroho, spécialiste des questions politiques.
10. Le Groupe a tenu quatre séances plénières. À la première, le 14 novembre 2005, il a confirmé l'ordre du jour adopté à sa dixième session (CCW/GGE/X/5, annexe I), de même que le règlement intérieur adopté et appliqué par la deuxième Conférence d'examen (CCW/CONF.II/PC.1/1, tel que modifié oralement), et a adopté son programme de travail (CCW/GGE/XII/1).

11. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Venezuela.
12. Trois États signataires de la Convention – l'Afghanistan, l'Égypte et le Viet Nam – ont également participé aux travaux du Groupe.
13. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unies, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Madagascar, Malaisie, Qatar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Yémen.
14. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Service de l'action antimines de l'ONU ont pris part aux travaux du Groupe.
15. Des représentants des organisations suivantes ont également participé aux travaux du Groupe: Centre international de déminage humanitaire de Genève, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Commission européenne.
16. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont aussi participé aux travaux du Groupe: Actiongroup Landmine.de, American Bar Association, Appel de Genève, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Campagne suisse contre les mines antipersonnel, Cluster Munition Coalition, Danchurchaid, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni), League of Iraqi Doctors, Mines Action Canada, Comité consultatif mondial des amis CCMA (Quakers), Faculté de droit de l'Université de Saint-Thomas (Minnesota, États-Unis d'Amérique).
17. À la première séance plénière du Groupe, les États dont le nom suit ont participé à un échange de vues général: Autriche, Bélarus, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République de Corée, Suisse et Turquie. Cluster Munition Coalition y a également pris part.
18. À la même séance, le Groupe a noté avec satisfaction que 15 États parties – Allemagne, Bulgarie, Croatie, Danemark, Finlande, Inde, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Sierra Leone, Suède et Ukraine – avaient notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leur consentement à être liés par le Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre.

19. Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a tenu deux séances, lors desquelles il a examiné l'application des principes existants du droit international humanitaire, ainsi que les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre. Il a également tenu une réunion d'experts militaires et techniques, qui a été présidée par M<sup>me</sup> Vera Bohle, du Centre international de déminage humanitaire de Genève, et a examiné un document présenté par la Présidente de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre et intitulé «Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre» (CCW/GGE/XI/WG.1/1).

20. Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a tenu cinq séances et examiné toutes les propositions pertinentes, notamment le document intitulé «Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs» (CCW/GGE/XII/WG.2/1 et Rev.1 et 2) établi par le Coordonnateur, et le document intitulé «Proposition sur la question des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP)» établi par Cuba. Il a également tenu deux réunions d'experts militaires, qui ont été présidées par le général de division Ahti Vartiainen (Finlande) et au cours desquelles les experts ont examiné un document présenté par le Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel et intitulé «Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel» (CCW/GGE/XII/WG.2/2).

21. Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel n'est pas parvenu à un accord concernant les recommandations et a donc renvoyé la question à la Réunion des États parties prévue pour les 24 et 25 novembre 2005.

22. En application des décisions prises en 2004 à la Réunion des États parties à la Convention (CCW/MSP/2004/2), une séance plénière, tenue le 16 novembre 2005, a été consacrée à l'examen des préparatifs de la troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention. Cette séance a été présidée par M. Gordan Markotić. Les participants y ont examiné un document de travail présenté par le Président désigné et intitulé «Troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention» (CCW/GGE/XII/2 et CCW/GGE/XII/2/Corr.1).

23. En application des décisions prises en 2004 à la Réunion des États parties à la Convention (CCW/MSP/2004/2), une séance plénière, tenue le 22 novembre 2005, a été consacrée à l'examen des solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention. Cette séance a été présidée par M. Gordan Markotić. Les participants y ont examiné un document de travail présenté par le Président désigné et intitulé «Respect des dispositions» (CCW/GGE/XII/3).

24. Au cours de la session, le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a examiné les documents CCW/GGE/XII/WG.1/WP.1 à WP.16 et le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a examiné les documents CCW/GGE/XII/WG.2/1, CCW/GGE/XII/WG.2/1/Rev.1, CCW/GGE/XII/WG.2/1/Rev.2, CCW/GGE/XII/WG.2/2, CCW/GGE/XII/WG.2/WP.1 à CCW/GGE/XII/WG.2/WP.2/Corr.1. Ces documents sont énumérés dans l'annexe, au même titre que ceux des dixième et onzième sessions, et sont

disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>).

25. Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a entendu des exposés de l'Allemagne (Prescriptions générales concernant la fiabilité et la sécurité des munitions à dispersion), de l'Australie (Le problème des restes explosifs de guerre vu d'un théâtre d'opérations), des États-Unis d'Amérique (Groupe d'étude de la Commission scientifique sur la fiabilité des systèmes de munitions), de la France (Voie qu'il est proposé de suivre pour réduire la proportion de restes explosifs de guerre), du Royaume-Uni (Méthode permettant d'analyser la mesure dans laquelle différentes catégories de munitions contribuent au problème des restes explosifs de guerres) et du Service de l'action antimines de l'ONU (Les restes explosifs de guerre). M. Charles Garraway, chercheur indépendant du Royaume-Uni, a fait un exposé intitulé «Le droit international en vigueur et la question des restes explosifs de guerre: adéquation et lacunes».

26. À sa dernière séance plénière, le 22 novembre 2005, le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé que la troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention se tienne du 7 au 17 novembre 2006, à Genève. Il a en outre recommandé que tous les préparatifs requis pour la troisième Conférence d'examen soient entrepris dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux déjà en place. À cette fin, la Réunion des États parties prévue les 24 et 25 novembre 2005 nommera le Président désigné de la Conférence d'examen.

27. Le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé que le Président désigné entreprenne au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et qu'il présente aux États parties un rapport adopté par consensus.

28. Le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé que le Président désigné entreprenne au cours de l'intersession des consultations sur la possibilité de mettre sur pied un programme de parrainage au titre de la Convention et sur ses modalités, et qu'il fasse rapport aux États parties.

29. Le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé que, pour mener les travaux considérés, le Groupe tienne en 2006 trois sessions, dont les dates seront arrêtées à la Réunion des États parties prévue pour les 24 et 25 novembre 2005.

30. À la même séance plénière, le Groupe d'experts gouvernementaux a recommandé que les travaux à exécuter pour donner suite aux décisions découlant de la Réunion des États parties prévue les 24 et 25 novembre 2005 soient placés sous la supervision du Président désigné de la troisième Conférence d'examen.

31. À sa dernière séance plénière, le 22 novembre 2005, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa douzième session, publié sous la cote CCW/GGE/XII/CRP.1, avec des modifications faites oralement. Le rapport d'activité est publié sous la cote CCW/GGE/XII/4.

Annexe**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
DIXIÈME SESSION, 7-11 MARS 2005**

Cote	Titre	Auteur/pays/organisation
CCW/GGE/X/1	Ordre du jour provisoire	Président désigné
CCW/GGE/X/2	Programme de travail provisoire	Président désigné
CCW/GGE/X/3	Respect des dispositions	Président désigné
CCW/GGE/X/4	Document de réflexion	Président désigné
CCW/GGE/X/5	Rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/X/WP.1	Réponses à certaines préoccupations au sujet du mécanisme qui pourrait être adopté pour assurer le respect des dispositions de la Convention sur certaines armes classiques, Mémoire développant le document CCW/GGE/IX/WP.1	Union européenne
CCW/GGE/X/WG.1/1	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre	Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/X/WG.1/WP.1	Utilité militaire des munitions d'armes à dispersion	Royaume-Uni
CCW/GGE/X/WG.1/WP.2	Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre	Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse, en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge
CCW/GGE/X/WG.1/WP.3	Définition des munitions à dispersion et des sous-munitions: proposition	Service de l'action antimines de l'ONU, PNUD et UNICEF
CCW/GGE/X/WG.1/WP.4	Fiabilité et emploi des munitions à dispersion	Allemagne

CCW/GGE/X/WG.1/WP.5	Bilan des travaux de 2004	Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/X/WG.1/WP.6	Perspectives pour les travaux de 2005	Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/X/WG.2/1	Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs	Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/WG.2/2	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/WG.2/WP.1	Visualisation des incidences opérationnelles des normes proposées sur la détectabilité et les systèmes de mise à feu	Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/WG.2/WP.2	Observations sur les questions liées aux mines autres que les mines antipersonnel	Allemagne
CCW/GGE/X/WG.2/WP.3	Résumé des travaux de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/CRP.1 (anglais seulement)	Draft Procedural Report	Secrétariat
CCW/GGE/X/Misc.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste provisoire des participants	Secrétariat
CCW/GGE/X/INF.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste des participants	Secrétariat
CCW/GGE/X/INF.1/Add.1 (anglais seulement)	List of Participants – Addendum	Secrétariat

**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
ONZIÈME SESSION, 2-12 AOÛT 2005**

Cote	Titre	Auteur/pays/organisation
CCW/GGE/XI/1	Programme de travail provisoire	Président désigné
CCW/GGE/XI/2	Respect des dispositions	Président désigné
CCW/GGE/XI/3	Document de réflexion	Président désigné
CCW/GGE/XI/4	Rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/XI/WG.1/1*	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre	Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.1	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre», daté du 8 mars 2005	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.1/Corr.1 (anglais et russe seulement)	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre», daté du 8 mars 2005, rectificatif	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.2	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Canada
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.3	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre», daté du 8 mars 2005	République de Pologne
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.4	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	États-Unis d'Amérique

CCW/GGE/XI/WG.1/WP.5	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Norvège
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.6	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Australie
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.7	Règles et principes existants du droit international humanitaire s'appliquant à l'emploi de munitions qui risquent de devenir des restes explosifs de guerre	CICR
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.8	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Suède
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.9	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	République fédérale d'Allemagne
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.10	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Argentine
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.11	Mesures techniques de prévention dans le cadre de la gestion des munitions	Argentine
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.12	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Japon

CCW/GGE/XI/WG.1/WP.13	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Suisse
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.14	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Autriche
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.15	Débat sur l'accroissement de la fiabilité des munitions	Australie
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.16	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Nouvelle-Zélande
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.16/Corr.1 (anglais/arabe/français seulement)	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre», daté du 8 mars 2005, rectificatif	Nouvelle-Zélande
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.17	Les restes explosifs de guerre et le droit international humanitaire	France
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.18	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Danemark
CCW/GGE/XI/WG.1/WP.19	Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre (document de travail fondé sur l'exposé de M. Tim McCormack, professeur à l'Université de Melbourne, Australie)	Établi à la demande du Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre

CCW/GGE/XI/WG.2/1	Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs	Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/XI/WG.2/2	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	Président des Réunions d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/XI/WG.2/WP.1	Quelques règles sur les MAMAP et les mines antipersonnel dans le Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques	CICR
CCW/GGE/XI/WG.2/WP.2*	Solution d'ensemble du problème des mines autres que les mines antipersonnel	République populaire de Chine
CCW/GGE/XI/CRP.1 (anglais seulement)	Draft Procedural Report	Secrétariat
CCW/GGE/XI/Misc.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste provisoire des participants	Secrétariat
CCW/GGE/XI/INF.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste des participants	Secrétariat

**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
DOUZIÈME SESSION, 14-22 NOVEMBRE 2005**

Cote	Titre	Auteur/pays/organisation
CCW/GGE/XII/1	Programme de travail provisoire	Proposition du Président désigné
CCW/GGE/XII/2	Troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention	Document présenté par le Président désigné
CCW/GGE/XII/2/Corr.1 (anglais seulement)	Third Review Conference of the States Parties to the CCW – Corrigendum	Document présenté par le Président désigné
CCW/GGE/XII/3	Respect des dispositions	Document présenté par le Président désigné
CCW/GGE/XII/4	Rapport d'activité	Établi par le secrétariat
CCW/GGE/XII/CRP.1 (anglais seulement)	Draft Procedural Report	
CCW/GGE/XII/MISC.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste provisoire des participants	Établi par le secrétariat
CCW/GGE/XII/INF.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste des participants	
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.1	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre» – Rectificatif	Réponses du Brésil
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.1/Corr.1 (anglais/espagnol/français et russe seulement)	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre» – Rectificatif	Réponses du Brésil
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.2	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de la République du Bélarus

CCW/GGE/XII/WG.1/WP.3	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de la Fédération de Russie
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.4	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses des Pays-Bas
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.5	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de l'Estonie
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.6	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de la Belgique
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.7	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de la République de Croatie
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.8	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de la Finlande
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.9	Document de travail sur les sous-munitions	Présenté par la France
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.10	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de la Lituanie

CCW/GGE/XII/WG.1/WP.11	Enquête sur la menace que les munitions et les sous-munitions qui sont devenues des restes explosifs de guerre font peser sur les êtres humains – Évaluation préliminaire fondée sur les réponses et les constatations	Document établi par le Service de l'action antimines de l'ONU et le PNUD
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.12	Analyse des réponses au questionnaire sur les principes du droit international humanitaire: voie qu'il est proposé de suivre	Document établi par les auteurs du questionnaire sur les principes du droit international humanitaire, à savoir l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse – Document présenté par le Canada
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.13	Le problème des restes explosifs de guerre vu d'un théâtre d'opérations	Document présenté par l'Australie
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.14	Réponses au document CCW/GGE/X/WG.1/WP.2, daté du 8 mars 2005, intitulé «Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre»	Réponses de la République de Corée
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.15	Le droit international en vigueur et la question des restes explosifs de guerre: adéquation et lacunes	Document établi à la demande du Coordonnateur pour la question des restes explosifs de guerre
CCW/GGE/XII/WG.1/WP.16	Prescriptions générales concernant la fiabilité et la sécurité des munitions à dispersion	Allemagne

CCW/GGE/XII/WG.2/1	Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs	Document établi par le Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/XII/WG.2/1/Rev.1 (anglais seulement)	Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs	Document établi par le Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/XII/WG.2/1/Rev.2	Mines autres que les mines antipersonnel: texte révisé des propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs – Ensemble de recommandations relatives aux mines autres que les mines antipersonnel	Document établi par le Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/XII/WG.2/2	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	Établi par le Président des Réunions d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/XII/WG.2/WP.1	Proposition sur la question des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP)	Document établi par Cuba
CCW/GGE/XII/WG.2/WP.1/Corr.1 (espagnol seulement)	Propuesta sobre el tema de las minas diferentes a las minas antipersonal (MDMA) – Corrección	Document établi par Cuba

CCW/GGE/XII/WG.2/WP.2	Commentaires sur le document que le Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel a établi aux fins de la douzième session du Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention	Document présenté par le Comité international de la Croix-Rouge
CCW/GGE/XII/WG.2/WP.2/Corr.1	Commentaires sur le document CCW/GGE/XII/WG.2/1, daté du 17 octobre 2005, que le Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel a établi aux fins de la douzième session du Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention	Document présenté par le Comité international de la Croix-Rouge

Les documents susmentionnés sont affichés, dans toutes les langues officielles de l'ONU, sur le site du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>).

-----